

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau environnement

Cellule politiques eau, assainissement,
ouvrages hydrauliques et ressources

Affaire suivie par Anne-Marie FIGLIOZZI
tél. : 04 56 20 90 06
anne-marie.figliozzi@haute-savoie.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes d'ANNEMASSE, ARENTHON, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, AYZE, BONNEVILLE, CHAMONIX MONT-BLANC, CLUSES, CONTAMINE/ARVE, ETREMBIERES, GAILLARD, LES HOUCHES, MAGLAND, MARIGNIER, MARNAZ, MONNETIER-MORNEX, NANGY, PASSY, REIGNIER, ST PIERRE-EN-FAUCIGNY, SALLANCHES, SCIENTRIER, SCIONZIER, SERVOZ, THYEZ, VETRAZ-MONTHOUX, VOUGY

Le public est informé que par arrêté préfectoral n°2011094-0027 du 4 avril 2011 est prescrite sur le territoire des communes d'ANNEMASSE, ARENTHON, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, AYZE, BONNEVILLE, CHAMONIX MONT-BLANC, CLUSES, CONTAMINE/ARVE, ETREMBIERES, GAILLARD, LES HOUCHES, MAGLAND, MARIGNIER, MARNAZ, MONNETIER-MORNEX, NANGY, PASSY, REIGNIER, ST PIERRE-EN-FAUCIGNY, SALLANCHES, SCIENTRIER, SCIONZIER, SERVOZ, THYEZ, VETRAZ-MONTHOUX, VOUGY, une enquête publique, au titre des articles L211-7 et L214-1 à L214-8 du code de l'environnement, sur la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A), concernant le projet de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides de l'Arve, des boisements de berges et du bois mort et la charte de qualité de gestion des aménagements fluviaux.

L'enquête publique se déroulera en mairie de BONNEVILLE (*siège de l'enquête*) pendant 36 jours, du lundi 6 juin 2011 au lundi 11 juillet 2011 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Pendant le même délai, un double du dossier sera déposé en mairies d'ANNEMASSE, ARENTHON, ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, AYZE, BONNEVILLE, CHAMONIX MONT-BLANC, CHAMONIX MONT-BLANC-ARGENTIERE, CLUSES, CONTAMINE/ARVE, ETREMBIERES, GAILLARD, LES HOUCHES, MAGLAND, MARIGNIER, MARNAZ, MONNETIER-MORNEX, NANGY, PASSY, REIGNIER, ST PIERRE-EN-FAUCIGNY, SALLANCHES, SCIENTRIER, SCIONZIER, SERVOZ, THYEZ, VETRAZ-MONTHOUX, VOUGY où toute personne pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public, soit :

GAILLARD

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

MONNETIER-MORNEX

du mardi au vendredi de 14 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h

ARENTHON

les lundi de 9 h à 12 h, mardi de 14 h à 18 h 30, mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h et jeudi de 14 h à 19 h

AYZE

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h

ETREMBIERES

les lundi et mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30, le jeudi de 13 h 30 à 19 h, le vendredi de 13 h 30 à 16 h 30

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME

le lundi de 13 h 30 à 16 h 30, les mardi et vendredi de 14 h 30 à 19 h, les mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 30

ANNEMASSE

les lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le mardi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h, le vendredi de 9 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h

SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, les vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et samedi de 10 h à 12 h

LES HOUCHES

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, les vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h

CONTAMINE-SUR-ARVE

les lundi, mardi, vendredi de 13 h 30 à 18 h, mercredi de 8 h 30 à 11 h 30, samedi de 8 h 30 à 12 h

VOUGY

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 8 h à 11 h 30

SCIENRIER

les mardi de 14 h à 18 h, jeudi de 8 h à 12 h 30, vendredi de 14 h à 19 h

SALLANCHES

du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

MARNAZ

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h

THYEZ

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le mardi de 13 h 30 à 17 h

PASSY

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

REIGNIER

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h

SERVOZ

les lundi, mardi et vendredi de 14 h à 18 h 30, le jeudi de 14 h à 20 h

SCIONZIER

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

CLUSES

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

CHAMONIX-MONT-BLANC

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

CHAMONIX-MONT-BLANC-ARGENTIERE

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

MARIGNIER

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h

NANGY

les lundi de 15 h 30 à 18 h, mardi et jeudi de 9 h à 12 h, vendredi de 14 h à 19 h, samedi de 9 h à 11 h 30

MAGLAND

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

VETRAZ-MONTHOUX

les lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, le vendredi de 9 h à 16 h

Monsieur Claude FLORET, responsable des risques industriels GDF, en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de BONNEVILLE.

Le commissaire-enquêteur siègera en personne en mairies de :

ANNEMASSE	samedi 25 juin 2011 de 9 h à 12 h	mercredi 06 juillet 2011 de 14 h à 17 h	
BONNEVILLE	jeudi 09 juin 2011 de 9 h à 12 h	mardi 28 juin 2011 de 14 h à 17 h	lundi 11 juillet 2011 de 14 h à 17 h
CHAMONIX-MONT-BLANC	madi 14 juin 2011 de 14 h à 17 h	lundi 04 juillet 2011 de 9 h à 12 h	
CHAMONIX-MONT-BLANC - ARGENTIERE	vendredi 24 juin 2011 de 9 h à 12 h		
SALLANCHES	jeudi 16 juin 2011 de 9 h à 12 h	vendredi 01 juillet 2011 de 14 h à 17 h	

Dès parution du présent avis, un double du dossier sera accessible à quiconque en fera la demande aux Sous-Préfectures de BONNEVILLE et de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS pendant les heures d'ouverture au public.

Après enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourra être faite à toute personne en présentant la demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (Direction Départementale des Territoires – Service Eau Environnement).

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des Territoires


Gérard JUSTINIANY

